

Comment faire une demande de logement social ?

Ou

- Faites votre demande en ligne sur :

<https://www.demande-logement-social.gouv.fr/>

(Le délai de traitement est de 1 jour à 1 semaine maximum)

- par courrier avec le cerfa n°14069*03

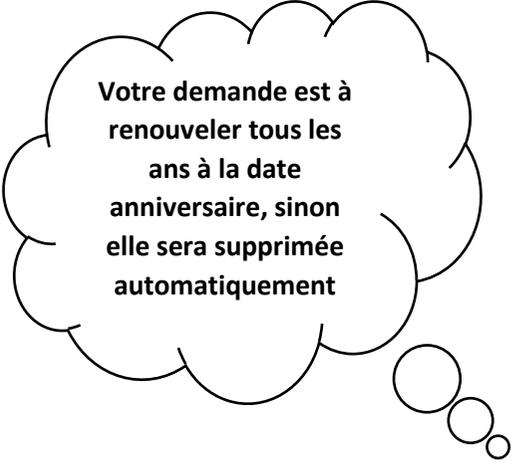
(Le délai de traitement est d'environ 1 mois)

● Les pièces justificatives :

- La carte nationale d'identité, ou titre de séjour
- le livret de famille
- les deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition
- les justificatifs des ressources des 3 derniers mois (bulletins de salaires/ attestations de paiement...)

- Envoyez votre dossier complet à **un seul bailleur de votre choix**

(L'ensemble des bailleurs de la Gironde auront votre dossier)



Votre demande est à renouveler tous les ans à la date anniversaire, sinon elle sera supprimée automatiquement

- Après réception de votre attestation d'enregistrement de demande de logement social, je vous invite à prendre rendez-vous aux C.C.A.S des communes choisies (pensez à rapporter les mêmes documents)

Liste des bailleurs sociaux

- CLAIRSIENNE : 223, Avenue Emile Counord 33081 BORDEAUX Cedex
- DOMOFRANCE : 110 Avenue de la jallère 33042 BORDEAUX Cedex
- GIRONDE HABITAT : antenne du TEICH : 52 Avenue de la Côte d'argent
33470 LE TEICH
- MESOLIA : 2, allée Carthon Ferrière 33170 GRADIGNAN